

REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

Nombre de membres : Afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 14 + 4 **PROCURATIONS**

L'an deux mille vingt et un et le treize du mois de décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune pour respecter les règles de distanciation sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

Présents : MANAS Christophe, COGEZ Aline, TORRES Jean-Louis, LISSARRE Valérie, WALLEZ René, FORNELLI Sandra, ALBALADEJO Joseph, ROUCOLLE Lilian, BOLASELL Claire-Marie, LECTEZ Laurence, COLARD Lionel, LIRONCOURT Agnès, GERBOLES Henri, SABARDEIL Manon.

Absent : M. CARBONEL RICO Bernard

Absents ayant donné procurations : LAFFITE Patrick à MANAS Christophe – FEDERICO Fatiha à MANAS Christophe, GRANDO Daniel à COGEZ Aline, JONQUERES Stanislas à TORRES Jean-Louis

Madame LISSARE Valérie est désignée comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du dernier conseil municipal (le 14 septembre 2021) est approuvé à la majorité de 14 voix pour et 4 voix contre.

Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit d'une demande de subvention de l'association les lieutenants de Louveterie. Après demande du maire le conseil municipal autorise le rajout de ce point à la fin de l'ordre du jour.

1) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Proposition de modification du tableau des effectifs :

- Suppression d'un poste d'attaché principal territorial

Création de postes :

- Un poste d'adjoint administratif à temps complet
- Un poste d'adjoint technique à 21 h
- Un poste d'adjoint technique à 24 h 30

Résultat du vote : Approbation A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

2) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA HALTE JEU

Proposition de modification du règlement intérieur de la Halte jeu pour le 1^{er} janvier 2022 suite aux nouveaux plafonds qui ont été fixés par la CAF et suite au décret permettant aux agents de la halte jeu d'administrer ces médicaments aux enfants avec autorisation des parents et ordonnance du médecin.

Résultat du vote : Approbation A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

3) APPROBATION DES RAPPORTS D'ACTIVITE EAU ET EAUX USEES 2020

Les membres du conseil municipal ont reçu les rapports d'activité eau et eaux usées 2020 que nous a transmis la Communauté de communes Sud Roussillon.

Ils ont été approuvés en date du 29 septembre à l'unanimité des membres présents ou représentés (35 voix) du conseil communautaire.

Proposition d'approuver les rapports d'activité eau et eaux usées 2020

Résultat du vote : Approbation A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

4) ANALYSE DES OFFRES DU MARCHÉ PUBLIC A BON DE COMMANDE : TRAVAUX VOIRIE ET PLUVIAL

Le marché à bon de commande approuvé en 2018 étant arrivé à terme fin octobre il faut prévoir un nouveau marché pour une période de 4 ans (2022-2025).

Le classement à l'issue de l'étude des 3 critères place l'entreprise Pull en tête avec 90 points.

Proposition d'approuver le choix de l'entreprise PULL

Résultat du vote CONTRE 1 ABSTENTION(S) 3 POUR - 14 voix

5) ANALYSE DES OFFRES DU MARCHÉ PUBLIC : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le plan local d'urbanisme avait été approuvé le 17 juin 2011, 10 ans après il devient nécessaire de le réviser.

Le classement à l'issue de l'analyse des offres place le bureau d'étude COGEAM en tête avec 92,13 points.

Proposition d'approuver le choix du bureau d'études COGEAM

Résultat du vote CONTRE 1 ABSTENTION(S) 1 POUR - 16 voix

6) ANALYSE DES OFFRES DU MARCHÉ PUBLIC : RENATURATION DU MAIL DE L'ASPRE

Le marché d'appel d'offres a été lancé le 22 octobre avec une demande maximum de dépôts des dossiers le 12 novembre 2021. Une demande de précisions avec négociation a été effectuée pour les lots 1,2 et 4, c'est-à-dire aménagement paysagers, travaux VRD et infrastructure. Remise des nouvelles offres le 03 décembre.

Proposition d'approuver le choix des entreprises qui ont été classées en première position pour chaque lot :

Lot 1 : Entreprise PULL avec 92 points

Lot 2 : ALINEA COTE ENSEIGNE avec 56 points

Lot 3 : PALM BEACH avec 96 points

Lot 4 : Entreprise SNER avec 91 points

Résultat du vote CONTRE 3 ABSTENTION(S) 1 POUR - 14 voix

7) ANALYSE DES OFFRES DU MARCHÉ PUBLIC : REVISION DES CONTRATS D'ASSURANCE

Le marché lié aux contrats d'assurance arrivant à échéance fin décembre 2021 il convenait de lancer une révision pour une durée des contrats de 3 ans. Il concerne les dommages aux biens, la responsabilité civile, protection juridique, défense pénale, assurances automobiles, risques statutaires du personnel

Proposition de retenir les candidats suivants :

Lot n° 1 : Dommage aux biens : Assurance Pilliot : 4 840 €

Lot n° 2 : Responsabilité Civile /Protection juridique/Défense pénale : Groupama : 4 679 €

Lot n° 3 : Véhicules moteurs : Assurance Pilliot : 4 454 €

Lot n° 4 : Assurance statutaire : Assurance Gras Savoye : 26 666 €

Résultat du vote : Approbation A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

8) PROPOSITION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE PAUL LANGEVIN : 100 €

L'association Foyer socio éducatif du collège Paul Langevin d'Elne nous a sollicités pour le versement d'une subvention. Le montant alloué aux subventions versées aux associations pour l'année 2021 permet de verser le montant 100 euros sans devoir effectuer de virement de crédit.

Proposition d'accorder cette subvention à l'association foyer socio éducatif du collège Paul Langevin.

Résultat du vote : Approbation A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

9) APPROBATION DE LA CONVENTION DE POSE DE PIEGES A DECHETS ENTRE LA COMMUNE, LE SYNDICAT DU REART ET LA SOCIETE CLEAN UP RIVER

La présente convention a pour but :

- de définir les conditions dans lesquelles la société Clean-up Rivers, mandatée par le SMBVR, est autorisée, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à intervenir temporairement sur le domaine communal : pose de pièges à déchets sur le réseau d'eau pluvial, d'une part.

- de définir les conditions de gestion des pièges à déchets, par les services communaux, sur toute la période couverte par la présente convention.

- Et d'autre part, de définir les conditions de maintenance des pièges à déchets, par la société Clean-up Rivers et par le SMBVR, et ce, sur toute la période couverte par la présente convention.

Demande d'autoriser la mise en place de ces pièges à déchets et d'autoriser le maire à signer la convention.

Résultat du vote : Autorisation A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

10) CREATION D'UNE REGIE MUNICIPALE DE RECETTES POUR LA GESTION DES SPECTACLES ET ANIMATIONS ORGANISES PAR LA COMMUNE

La commune souhaite organiser des spectacles, des festivités et se laisser la possibilité de percevoir des recettes liées aux entrées à ces manifestations. Afin de pouvoir percevoir les recettes liées aux entrées en toute légalité la commune doit créer une régie de recettes.

Cette régie prévoira en plus du régisseur titulaire et du régisseur suppléant, la nomination de mandataires. Ils assisteront le régisseur dans sa fonction.

Dans le cas présent il est demandé au conseil l'approbation d'une création d'une régie de recettes.

Résultat du vote : Approbation A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

11) APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE AVEC LE DEPARTEMENT PORTANT SUR L'APPEL A PROJET « INTEGRER LA NATURE EN VILLE ».

Ce projet permettra de valoriser le Parc de l'agouille de la mar jusqu'à la chapelle du paradis.

Le projet pourrait être réalisé pour un montant de 46 137.50 € HT (Devis demandé à plusieurs entreprises). Le conseil départemental subventionne 26 % de ce projet. C'est l'objet de cette convention.

Demande d'approbation de cette convention avec le département et autorisation de la signer.

Résultat du vote : A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

12) VALIDATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE (SVE) EN MATIERE DES DROITS DES SOLS

Jusqu'à aujourd'hui, le dépôt des dossiers des demandes d'autorisations d'urbanisme était uniquement possible sur papier, en mairie, aux jours et heures d'ouverture au public. A partir du 1^{er} janvier, ces demandes d'autorisations pourront aussi se faire en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24.

Ce nouveau portail permettra de simplifier les démarches des habitants et des professionnels mais aussi d'améliorer considérablement l'organisation et le fonctionnement administratifs, en optimisant les temps de traitement des dossiers.

Résultat du vote : Approbation A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

13) AUGMENTATION DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Pour l'année 2022 l'UDSIS, qui fournit le repas à nos cantines, augmente les tarifs du repas de 3.86 € à 3.92 €. Prix auquel il faut rajouter le prix du pain par enfant soit 0.12 €

Proposition d'appliquer une augmentation de 3 % sur les repas de cantine :

- Forfait 56.56 € qui sera arrondi à 56.50 €
- Prix du ticket repas : 4.326 € arrondi à 4.30 €

Résultat du vote CONTRE 4 ABSTENTION(S) 0 POUR - 14 voix

14) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DES P.O

L'association des Lieutenants de Louveterie des P.O nous a sollicités pour le versement d'une subvention. Les membres de cette association sont nommés par le Préfet, après avoir prêté serment. Ils sont en charge des missions d'intérêt général liées à la protection des biens et des personnes contre les prédatons causées par les animaux sauvages. L'ensemble de ces missions est entièrement bénévole. Les frais inhérents à leurs fonctions sont de plus en plus lourds c'est la raison pour laquelle ils nous sollicitent aujourd'hui.

Proposition de versement d'une subvention de 100 €

Résultat du vote : Approbation A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

Les points à l'ordre du jour ayant été délibérés, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si il y a des remarques sur les décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation que lui a donné le Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 et en application des articles L2122-22 et L2166-23 du Code Général des Collectivités et qui ont été transmises avec la convocation. Aucune remarque.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 20

**La secrétaire de séance,
V. LISSARRE**

**Le Maire,
C. MANAS**